Nature En Ville

Aménagement et valorisation du quai de la Gourdine

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2019

- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- **Services de la collectivité associés** : direction de l'Environnement ; direction des Services techniques
- **Budget** : 5 800 000 € (opération globale)
- **Partenaires financiers** : Agence de l'eau Seine-Normandie ; Région Île-de-France ; département de Seine-et-Marne ; Entente Marne, Entente Marne
- **Partenaires techniques** : la ville de Lagny-sur-Marne, département de Seine-et-Marne, Entente Marne ; Agence de l'eau Seine-Normandie ; Voies navigables de France(VNF) ; la direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) ; Région Île-de-France ; Direction Départementale des Territoires (DDT) de Seine-et-Marne ; l'Agence française pour la biodiversité (AFB) ; l'Institut Paris Région ; Agence des espaces verts (AEV) d'Île-de-France ; Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Institut National de Recherche Archéologique (INRAP)
- **Date de début du projet** : 01/09/2017
- **Date de fin** : 01/04/2024

OBJECTIFS

Le projet du quai de la Gourdine vise à réaliser un aménagement paysager conciliant la requalification écologique des berges de Marne, les usages de promenade et le tourisme fluvial, dans un site historique naturel et patrimonial. Situé en zone inondable au PPRI, les travaux s'étendent sur 1 km du square Foucher de Careil au square Sainte Agathe.

Le quai, tel qu'il existe, était autrefois la rive d'une île disparue. En effet, en parallèle du quai, à une

distance d’environ 60 m au sud, serpente le ru du Bras Saint Père qui correspond à un ancien bras de la Marne. L’emprise du projet s’élargit à deux prairies humides, situées en arrière-plan, autour de cet ancien bras mort devenu le ru du Bras St Père. Les travaux comprennent également la réouverture du ru dans le square Foucher de Careil aujourd'hui busé.

Cette renaturation s’inscrit dans un contexte plus global de schéma directeur des bords de Marne sur l’ensemble du territoire en lien avec les territoires voisins (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, schéma de circulations douces…), dans les objectifs du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et du schéma environnemental des berges.

MESURES MISES EN ŒUVRE

Le projet engagé en 2017 était en phase d'enquête publique en avril 2019 et les travaux, répartis en 4 phases, débutent à la rentrée 2019 et vont s’achever, selon le planning prévisionnel, au printemps 2024. Les mesures identifiées et validées sont les suivantes :

- démolir les éléments en béton ;
- consolider la berge vis-à-vis des contraintes mécaniques liées au batillage ;
- recréer des habitats aquatiques et humides naturels, pérennes et durables, afin de favoriser la biodiversité et de restaurer la trame bleue associée aux rives de la Marne ;
- conserver les berges naturelles ou les renaturer quand cela est techniquement possible soit en génie végétal soit en mixte et en dernier recours en génie civil ;
- conserver les milieux aquatiques liés aux hauts fonds et les enrichir quand cela est possible (préconisations du SRCE : création de roselières dans les zones d’accumulation…) ;
- stabiliser les berges le cas échéant en favorisant le recours aux techniques de génie végétal ;
- dégager les opportunités de restauration de continuité et de restauration ou de création de zones humides annexes type mares pédagogiques avec des éléments d’arrière-plan : prairies naturelles, boisements, zones humides et ru du Bras Saint Père ;
- reconnexion physique et écologique des prairies humides à la Marne ;
- réouverture du ru du Bras Saint Père dans le square Foucher de Careil;
- privilégier une palette végétale d’espèces locales (hélophytes et aquatiques) et prévenir la dispersion et l’apparition de plantes exotiques envahissantes ;
- reconstituer partiellement une ripisylve et prévoir une intervention sélective sur la ripisylve actuelle afin de prévenir la formation d’embâcles importants par la végétation sénescente et/ou instable à partir du diagnostic phytosanitaire.

Le réaménagement du quai prévoit de limiter au maximum la fréquentation des véhicules, de favoriser des modes de circulation doux en aménageant une promenade attractive et respectueuse des milieux.

RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITÉ

Les bénéfices attendus de l’aménagement sont :

- réhabiliter les berges de la Marne en supprimant les éléments maçonnés et en créant des hauts-fonds, ceci permettra de garantir une évolution d’habitats remarquables ou à potentialités importantes dans l'emprise du projet ainsi que pour plusieurs espèces de faune et flore. Par ailleurs, en revégétalisant la majorité des berges recouvertes de béton, les possibilités de circulation des espèces en seront renforcées ; de même la qualité des eaux superficielles pourra être améliorée du fait de la renaturaiton des berges.
- de faire quelques ouvertures ponctuelles dans la ripisylve en bordure du Bras Saint Père. L'objectif attendu est la reconnexion physique et écologique des prairies humides à la Marne et la diversification des types d'habitat.
- D’une façon générale renforcer les continuités écologiques

La trame bleue sera localement améliorée, notamment par l’ouverture à ciel ouvert de la portion du bras dans le square Foucher de Careil, et l'aménagement d'espace en eau peu profond relié au bras Saint Père (favorable aux amphibiens). De plus, le projet favorisera la formation d’herbiers aquatiques en permettant aux poissons et aux insectes à phase larvaire aquatique, comme les odonates, de se nourrir et de se reproduire.

Dans le cadre des dossiers d’autorisation environnementale, ont été réalisées des études comprenant de nombreux inventaires faune flore ainsi qu’une étude de fonctionnalité des zones humides permettant de

dégager les mesures à prendre durant les travaux et suite aux travaux en matière de gestion. Un diagnostic phytosanitaire a été réalisé afin de juger de l'état de santé des arbres et permettre ainsi leur conservation dans la mesure du possible. En cas d'abattage, des experts visiteront les cavités avant abattage afin de s'assurer de l'absence de chauves-souris.

Les études initiales ont également permis la découverte d'une station de flore protégée à l'échelle régionale : la Cardamine impatiente, *Cardamine impatiens.* Le site a été pleinement intégré au projet en conservant la station.

Les travaux d'aménagement prévoient également la pose de gîte à chiroptères, l'utilisation d'espèces indigènes pour les plantations et une gestion différenciée du site une fois réhabilité.

Un suivi écologique sera réalisé pendant et après les travaux pour vérifier le respecter des prescriptions de l'arrêté préfectoral et évaluer l'efficacité des mesures et l'évolution des habitats et des espèces par rapport à la situation avant travaux.

Coordonnées

Marne et Gondoire
Liens utiles
www.capitale-biodiversite.fr
Contact

Emmanuelle FRAZDI, directrice de l'Environnement

emmanuelle.frazdi@marneetgondoire.fr

01 60 35 43 55